



AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée Caroline Provost secrétaire-trésorière adjointe, de ladite municipalité, que les membres du conseil, lors d'une séance ordinaire qui sera tenue mardi, le 9 juillet 2019 à 19h30, au 1700, rue Principale, Saint-Michel, statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets de la demande :

Autoriser la demande de dérogation mineure # 2019-06-0023 pour autoriser :

- la superficie du garage détaché de 111,84 mètres carrés, alors qu'en vertu du règlement de zonage numéro 185, la superficie maximale autorisée pour un garage détaché est de 75 mètres carrés;
- l'empiètement de la clôture (permis # 2017-06-123) dans l'emprise de la Municipalité d'environ \pm 3,06 mètres (voie publique, rue Guérin, lot 3 991 931 du cadastre du Québec), alors qu'en vertu du règlement de zonage numéro 185, une clôture doit être à 1 mètre de l'emprise municipale.

Cette demande est localisée 975, rue Guérin, Saint-Michel (lot 5 322 526 du cadastre du Québec), dans la zone R-1.

Toutes personnes ou organismes intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation.

Fait et donné à St-Michel, ce 20^e jour du mois de juin 2019.

Signé: (s) Caroline Provost
Secrétaire-trésorière adjointe

(Cet avis est publié au moins 15 jours avant la tenue de la session)